



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
L'Esplanade Laurier
4th floor, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Services de gestion de la construct	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP751-202923/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20202923	Date 2020-05-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-178-78653	
File No. - N° de dossier fe178.EP751-202923	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Matende, Robinah	Buyer Id - Id de l'acheteur fe178
Telephone No. - N° de téléphone (873) 353-8472 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification est émise afin de répondre aux questions suivantes:

Question/Réponse	Questions et réponses sur la gestion de la construction
Q2	<p>Clarification de la LVERS</p> <p>Demander des précisions sur les exigences en matière de sécurité pour les Services de gestion de la construction dans le cadre de ce projet, comme il est indiqué ci-dessous. Plus précisément, dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), annexe D de la demande de propositions (DP), le point 10. a) de la Partie B indique [traduction] « la production et l'entreposage de renseignements protégés doivent être limités à l'expert-conseil principal seulement ». Cette mention donne à entendre que le gestionnaire de construction et le personnel n'auront besoin que de la cote de fiabilité pour consulter tout document qui pourrait être au niveau « Protégé B ». Toutefois, dans la même LVERS, à la partie C, point 11, il est indiqué que le gestionnaire de construction doit avoir une cote de protection des documents (CPD) et la capacité de traiter, produire ou stocker électroniquement du matériel « PROTÉGÉ » aux termes d'une attestation de support relatif à la technologie de l'information (TI). Il est demandé que l'autorité contractante confirme que seules les personnes ayant des cotes de fiabilité sont requises au début du présent contrat de services de gestion de la construction, et non une autorisation de détenir des renseignements (ADR) ou une capacité de support relatif à la TI.</p> <p>À noter que les récents avis de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) concernant les retards importants causés par la pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par le gouvernement ont considérablement réduit la capacité de la DSIC de répondre aux nouvelles demandes d'attestation de sécurité et aux demandes de capacité de support relatif à la TI et d'ADR.</p>
R2	Les exigences de sécurité sont en cours de révision.
Q3	Page de référence 31 de la demande de propositions : « Pour qu'une soumission soit recevable et reçoive des points, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LES TABLEAUX FIGURANT À L'ANNEXE 4 DUMENT REMPLIS pour démontrer qu'il répond à l'objectif de chaque critère ». Il n'y a pas d'annexe 4 dans la trousse de documents. Veuillez préciser.
R3	<p>Il devrait s'agir de l'annexe H. Voir ci-dessous.</p> <p>« Pour qu'une soumission soit recevable et reçoive des points, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LES TABLEAUX FIGURANT À L'ANNEXE H DUMENT REMPLIS pour démontrer qu'il répond à l'objectif de chaque critère ».</p>
Q4	Aux alinéas 2.13 c) et d) (page 9), la soumission socio-économique est incluse avec la soumission technique, tandis qu'à la section 2.15 (page 13), la soumission socio-économique est incluse dans la soumission financière. Veuillez préciser dans quelle enveloppe la soumission socio-économique doit être placée.
R4	<p>Voir le changement ci-dessous;</p> <p>2.13 Livraison et achèvement des soumissions</p> <p>(a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.</p> <p>(b) Les copies des soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.</p> <p>(c) La soumission doit être présentée conformément à la procédure à « deux enveloppes », suivant laquelle le soumissionnaire fournit l'enveloppe 1 – soumission technique; et l'enveloppe 2 – soumission socio-économique et financière.</p> <p>(d) Les enveloppes pour la soumission technique et la soumission socio-économique et financière devraient être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, soit l'enveloppe de la soumission. Le soumissionnaire devrait fournir toutes les enveloppes.</p>
Q5	Formulaire 2 – Dans la Remarque à l'intention des soumissionnaires du Formulaire de référence de client, on demande quatre projets, et le critère technique C1, section 2 (page 21), demande trois projets au total (2 laboratoires distincts et 1 projet complexe distinct). Veuillez préciser.
R5	<p>Trois projets devraient être proposés. Voir le changement ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;">FORMULAIRE 2 FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE CLIENT</p> <p>Remarque à l'intention des soumissionnaires : L'information présentée dans le tableau ci-dessous doit être fournie pour chacun des quatre trois projets et être soumise par le proposant.</p>
Q6	À l'annexe A, section 1, l'alinéa a) i) indique que les frais fixes doivent inclure les « les frais de bureau courants comme les photocopies, les ordinateurs et les logiciels, Internet, les appels téléphoniques et les télécopies, les téléphones cellulaires, l'amortissement, le loyer, l'entretien des locaux à bureaux, le mobilier, les biens d'équipement et les fournitures de bureau [...] ». Veuillez confirmer que ces frais concernent uniquement toutes les installations hors site requises, puisqu'il semble que l'alinéa b) ii) q) de l'article 2 indique que les bureaux sur place font partie des coûts de « construction ».
R6	Oui, les dépenses énumérées à l'alinéa a) i) concernent toutes les installations hors site requises et celles énumérées à l'alinéa 2 b) (ii) q) concernent le chantier de construction

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de

EP751-202923/A

002

fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC

20202923

FE178.EP751-202923

Q7	En consultant l'annexe B, pouvez-vous confirmer si les taux horaires fermes du Tableau 4 doivent inclure tous les frais généraux engagés, comme les frais de déplacement et d'hébergement?
R7	Les frais de déplacement et d'hébergement doivent être payés selon l'arrangement sur le tarif fixe
Q8	<p>À l'annexe C – Cadre de référence (CR), l'alinéa 1.3 b) indique que le DT doit « offrir des services et des installations temporaires sur le chantier, assurer la sécurité du chantier et la gestion de la circulation, proposer un programme de gestion des déchets pour le chantier, fournir un appareillage de protection, des palissades et des filets, des clôtures, des grues et des chariots élévateurs, assurer la maintenance des systèmes et l'entretien de l'équipement, des immeubles et des services temporaires, et effectuer d'autres travaux divers relatifs à la gestion d'un chantier adjacent à d'autres immeubles ou aires publiques ».</p> <p>De plus, à l'alinéa 11.7 a), il est dit que le DT doit « fournir des services de nettoyage pendant toute la durée du contrat ».</p> <p>Ces services sont-ils fournis directement par le DT dans le cadre de ses propres pratiques d'approvisionnement direct ou autoexécutés avec le propre effectif du DT, ou ces services qui seront acquis dans le cadre du plan général d'approvisionnement seront-ils élaborés après l'attribution du contrat?</p>
R8	<p>En général, le plan d'approvisionnement du DT(section du CR 10.10.1) doit décrire la stratégie et les processus d'approvisionnement pour toutes les demandes de soumissions du DT. Le plan de ressources humaines du DT (voir les sections 9.7 et 10.7 du CR) doit décrire le plan de dotation pour le projet.</p> <p>Les travailleurs pourraient être utilisés pour la gestion de la circulation, mais ils pourraient aussi faire partie d'un appel d'offres de services de sécurité. L'entretien continu (par exemple, l'entretien des toilettes, l'élimination des déchets, etc.), la palissade générale des lieux, les grues et les chariots élévateurs pour faciliter les activités de sous-traitance feraient partie du plan d'approvisionnement et des appels d'offres du DT.</p>
Q9	<p>Les répercussions actuelles de la pandémie de COVID-19 ont entraîné des exigences différentes pour l'activité commerciale selon la province.</p> <p>En raison d'une incertitude importante au moment de la présentation de la soumission et probablement pendant la période des travaux, ces exigences réglementaires peuvent empêcher ou limiter nos activités.</p> <p>L'autorité contractante peut-elle informer les proposants des hypothèses à formuler concernant l'accès aux travaux et la capacité de travailler au moment de l'attribution du contrat en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario?</p> <p>L'autorité contractante peut-elle informer les proposants du mécanisme permettant d'aborder toute répercussion qui pourrait être attribuable à la pandémie de COVID-19 au cours des travaux?</p>
R9	Les soumissionnaires doivent faire comme d'habitude pour présenter leur soumission. Les coûts supplémentaires causés par la COVID-19 seront évalués au cas par cas.
Q10	<p>Demande de soumissions mentionnée ci-dessus sur Achats et ventes, Projets régionaux de l'ouest de Laboratoires Canada – Services de gestion de la construction (EP751-202923/A) – Liste des fournisseurs intéressés</p> <p>L'appel à des fournisseurs intéressés indique que la région où le travail est requis est la Colombie-Britannique et la région de la capitale nationale (RCN). Le reste de l'annonce fait référence à Sidney (Colombie-Britannique) comme étant le lieu de travail.</p> <p>Serait-il possible pour vous de préciser où la prestation de services sera nécessaire? XXX souhaite offrir un devis pour les services, mais doit simplement déterminer exactement le lieu de travail.</p>
R10	Le DT devra fournir des services à Sidney, en Colombie-Britannique, au Manitoba, et participer à des réunions et à des ateliers à Vancouver et dans la RCN. Veuillez consulter les sections 1.4.12 (Bureau local) et 8.1 de l'énoncé de projet.
Q11	<p>Exigence de la DP : La partie 5.1 de la DP indique ceci : « À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité valide, comme il est indiqué à la Partie 6 – Documents de contrat subséquent. Le non-respect de cette exigence rendra la soumission non conforme et celle-ci sera rejetée d'emblée. » (Page 42)</p> <p>Situation : À l'heure actuelle, XXX n'a pas l'attestation de sécurité industrielle requise. Nous sommes une entreprise nationale cotée en bourse de XXX \$ qui a obtenu une attestation de sécurité de haut niveau pour plusieurs organisations, y compris YYY, de sorte que nous prévoyons être en mesure de l'atteindre – mais pas à temps pour la date limite de présentation des soumissions.</p> <p>Nous voyons sur le site Web fourni qu'il y a la possibilité d'accélérer le traitement d'une demande, mais aussi que la COVID a eu une incidence sur les délais de traitement. Voir la copie d'écran ci-dessous.</p>

	<p>Remarque</p> <p>La sécurité et le bien-être de nos équipes, de nos clients et de nos partenaires sont notre priorité absolue. En raison de la progression continue de la COVID-19, nous fonctionnons à une capacité réduite pour répondre à vos demandes. Pour ces motifs et jusqu'à nouvel ordre, nous désirons vous informer que nous allons traiter en priorité les demandes directement liées à la réponse à la COVID-19 et aux exigences opérationnelles essentielles nécessaires pour maintenir les services indispensables du gouvernement du Canada.</p> <p>Pour nous aider à mieux gérer et évaluer la priorité de votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour toute demande d'enquête de sécurité sur le personnel, assurez-vous que la section A du formulaire SCT 330-23F est remplie et que votre demande s'accompagne d'une justification convaincante pour pouvoir être traitée en priorité. • Pour toute demande d'enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé (ESOSP), veuillez à joindre la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, ainsi qu'une justification convaincante, afin que votre demande soit traitée en priorité. <p>Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.</p> <p>*Adresse : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html</p> <p>Question et demande de renseignements (DR) : Si nous pouvons présenter notre demande avant la soumission, afin qu'elle soit en cours d'approbation, cela suffira-t-il pour soumettre notre proposition et être considéré pour évaluation?</p>
R11	<p>Les exigences relatives à la sécurité doivent être respectées à la clôture des soumissions (DP, section 5.1 de la PARTIE 5 – SÉCURITÉ). Il est recommandé que les postulants commencent le processus de demande le plus tôt possible. Communiquer avec l'autorité contractante pour toute question concernant le processus de demande. Voici le lien : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/formulaires-forms/esosp-psos-fra.html</p>
Q12	<p>Serait-il possible de soumettre la proposition par voie électronique? Avec les protocoles liés à la COVID, nous travaillons encore à distance. Nous pouvons offrir un lien vers un site de protocole de transfert de fichiers (FTP) sécurisé où vous pouvez accéder à notre proposition.</p>
R12	<p>Oui, nous allons permettre la présentation électronique des soumissions. Une modification contenant à la fois les instructions sur la façon de s'inscrire à postel (y compris la <i>soumission électronique de cautionnements</i>) et les changements requis dans nos documents d'appel d'offres sera affichée sur Achatventes.gc.ca.</p> <p>Le collage électronique doit être effectué par une société de cautionnement. Une copie scannée du bon ne sera pas acceptable. Veuillez consulter la liste de l'annexe L du Conseil du Trésor, Sociétés de cautionnement acceptables: https://www.tbs-sct.gc.ca/poi/doc-eng.aspx?id=14494#appl</p>
Q13	<p>La section 2.17 de la DP indique que l'estimation des coûts de construction comprend les débours, tout comme la clause 1.3.2 de l'annexe C, Cadre de référence. À la fin des tableaux d'établissement des prix de l'annexe B, le calcul de la valeur du contrat de base indique que les débours sont ajoutés au coût estimatif de construction.</p> <p>Veuillez confirmer si les débours, plus précisément les valeurs du tableau 6 des tableaux d'établissement des prix, sont inclus ou exclus dans les coûts de construction estimés de 44,1 millions de dollars indiqués dans la DP.</p>
R13	<p>Les sections suivantes sont modifiées comme suit :</p> <p>– section 1.3.2 Coût de l'énoncé de projet *Comprend les imprévus liés à la conception, les imprévus liés à la construction, un plan d'urgence en cas d'indexation de la construction et les débours. Exclut les honoraires du DT et les risques.</p> <p>– section 2.17 Ventilation du contrat de la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS DU SOUMISSIONNAIRE : *Comprend les imprévus liés à la conception, les imprévus liés à la construction, un plan d'urgence en cas d'indexation de la construction et les débours. Exclut : les honoraires de l'expert-conseil et les risques.</p> <p>– À l'ANNEXE A – BASE DE PAIEMENT</p> <p>(b) <u>Honoraires de construction proportionnels</u> Les honoraires de construction proportionnels comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> le pourcentage de majoration du coût des travaux de l'entrepreneur pour les coûts indirects, le profit et l'administration générale; tous les coûts dont le remboursement n'est pas indiqué dans la Base de paiement – (1.a) Honoraires mensuels fixes, (1.c) Personnel supplémentaire, (2) Coûts de construction et 3) Débours permis; ces honoraires seront versés selon un régime de paye en arriérés pour chaque réclamation périodique déposée conformément à la CG5 – Modalités de paiement pendant la durée du contrat. La valeur des honoraires de construction proportionnels pour la période de paiement sera déterminée selon le coût de construction pour les travaux réellement encouru pendant cette période.
Q14	<p>Voir la Partie 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, qui énumère les documents contractuels particuliers pour la présente demande de proposition. Cette liste des clauses et conditions générales, notée à la section 6.3, ne comprend pas une clause de « limite de responsabilité ».</p> <p>Comme il s'agit d'un contrat de gestion de la construction, nous recommandons que le formulaire N0001C standard du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) soit incorporé dans les documents contractuels avec une limite de responsabilité à un prix contractuel de 100 %.</p>
R14	<p>Consulter les sections GC 1.6 et GC 1.7 des Conditions générales (GC) 1 – Services de construction (R2810D)</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de

EP751-202923/A

002

fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC

20202923

FE178.EP751-202923

<p>Q15</p>	<p>« Notre organisation se compose d'unités opérationnelles distinctes qui fonctionnent dans chaque province. Nous formerons une coentreprise propre à un projet pour mener à bien les projets.</p> <p>Chacune de nos unités opérationnelles possède les inscriptions organisationnelles requises et respecte les exigences relatives à l'ADR, comme l'indique la DP. On demande à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de confirmer que les inscriptions distinctes de chacune de nos entités provinciales participant à la coentreprise respecteront les exigences en matière de sécurité industrielle énoncées dans la DP, et qu'une nouvelle inscription distincte de la coentreprise n'est pas requise. »</p>
<p>R15</p>	<p>Si la coentreprise est une entité juridique distincte, elle devra être enregistrée et parrainée dans le cadre du programme de sécurité des contrats en tant que telle afin de demander l'autorisation de sécurité. La coentreprise devrait répondre aux exigences de sécurité par la clôture des soumissions</p> <p>Si la coentreprise n'est pas une entité juridique mais seulement deux organisations qui soumissionnent ensemble sur un contrat, les deux organisations doivent satisfaire aux exigences de sécurité indiquées sur la LVERS. La seule exception est s'il existe une exigence de sécurité pour l'autorisation de détenir des renseignements (ADR) sur la LVERS. Si une seule des organisations a un ADR, le contrat indiquera que le travail ne peut être effectué qu'à une adresse spécifique où l'ADR est approuvé.</p>
<p>Q16</p>	<p>« Notre organisation se compose d'un grand nombre d'unités commerciales, créées en fonction des territoires de compétence aux fins des questions commerciales comme la déclaration d'impôt, les conventions collectives régionales et les accords commerciaux applicables. Toutes ces entreprises appartiennent exclusivement à notre société mère.</p> <p>Notre entité commerciale de la Colombie-Britannique est le seul segment de l'organisation capable d'entreprendre des activités commerciales dans cette province en raison des conventions collectives existantes. Elle n'est pas en mesure d'exercer ses activités au Manitoba dans le cadre du projet de Winnipeg.</p> <p>Notre entité commerciale du Manitoba possède une expérience considérable de la construction de laboratoires fédéraux et médicaux, mais elle ne peut exercer ses activités en Colombie-Britannique.</p> <p>À la section C1, au paragraphe 4, l'alinéa ii) précise que « [s]i l'entité ne participe pas directement à la prestation des services dans le cadre du projet cité en référence, elle ne sera pas prise en compte dans l'évaluation ».</p> <p>Pour répondre aux exigences de la DP aussi efficacement que possible, nous proposons d'utiliser le personnel de gestion de la construction du Manitoba pour Sidney, en Colombie-Britannique, et pour Winnipeg, au Manitoba. L'entité contractuelle de Sidney, en Colombie-Britannique, sera notre entité commerciale de la Colombie-Britannique. L'entité contractuelle de Winnipeg, au Manitoba, serait notre entité commerciale du Manitoba. La réponse à la DP sera soumise par notre entité de la Colombie-Britannique avec cette entente contractuelle proposée.</p> <p>L'autorité contractante peut-elle préciser que l'alinéa ii) du paragraphe 4 de la section C1 peut être modifié comme suit : Si l'entité ou ses entités commerciales affiliées qui sont détenues exclusivement par la même entité mère ne participent pas directement à la prestation des services dans le cadre du projet cité en référence, elles ne seront pas prises en compte dans l'évaluation? »</p>
<p>R16</p>	<p>Le libellé de l'alinéa 4 ii) demeure le même.</p> <p>Si les différentes entités forment une coentreprise, <i>l'expérience d'un membre de la coentreprise sera évaluée comme l'expérience du proposant.</i></p>